AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0139
FR0010309096-FS0034

13 janvier 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CEGEREAL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 janvier 2016, la société Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 janvier 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CEGEREAL et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CEGEREAL sur le marché.